

ENTRETIEN AVEC

CAROLE ET SIGRID, AVS AU LYCÉE AGRICOLE DE ROVILLE (VOSGES)

AVS DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ : UNE PROFESSION PRÉCAIRE ET MÉCONNUE

Dans l'enseignement agricole privé, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap jouent un rôle essentiel. Pourtant, leur statut précaire et leurs conditions de travail laissent à désirer. Carole et Sigrid, toutes deux AVS au lycée de Roville, nous partagent leur expérience.

Carole, Sigrid, pouvez-vous vous présenter et nous parler de votre parcours ?

Carole : Bonjour, j'ai 53 ans et je suis AVS au lycée de Roville. J'ai commencé en CDD en 2010, avant d'obtenir un CDI annualisé en 2016. Je travaille à 80 %, soit 36 heures par semaine. Au départ, je n'avais pas de motivation particulière pour ce métier. Titulaire d'un diplôme d'État d'Éducatrice de jeunes enfants, j'ai d'abord été responsable d'une halte-jeux en région parisienne. C'est en suivant l'opportunité laissée par une amie que j'ai intégré ce poste.

Sigrid : J'ai 57 ans et je suis AVS au lycée de Roville

depuis 10 ans. J'ai d'abord été engagée sous contrat aidé pendant trois ans, puis en CDD d'usage pendant sept ans. Comme Carole, je travaille à 80 % pour 36 heures par semaine. Avant cela, j'ai suivi un parcours atypique : baccalauréat littéraire, diplôme d'esthétique, puis famille d'accueil pour l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). J'ai ensuite travaillé dans différents établissements scolaires avant de rejoindre le lycée de Roville.

Quelles sont vos principales missions ?

Carole et Sigrid : Nous accompagnons les élèves en situation de handicap pour favoriser leur autonomie : prise de notes, vérification de l'agenda, aide à l'accès aux activités d'apprentissage, accompagnement dans les activités sociales et relationnelles. Nous devons aussi les motiver, les rassurer et les écouter.

Vous êtes syndiquées à la CGT EP depuis combien de temps ? Pourquoi avoir choisi la CGT ?

Carole et Sigrid : Nous nous sommes syndiquées à la CGT EP pour défendre nos droits et faire entendre nos revendications. Nos statuts précaires et le manque de reconnaissance de notre métier nous poussent à nous organiser collectivement.

Dans l'enseignement agricole privé, le MASAF n'applique toujours pas le statut d'AESH, contrairement à l'Éducation nationale et à l'enseignement agricole public. Quelles en sont les conséquences pour vous ?

Carole : Nos statuts sont très différents. Mes collègues sont souvent en CDD d'usage renouvelé chaque année, alors que je suis la seule en CDI. De plus, nous n'avons pas bénéficié des augmentations de salaire appliquées à nos collègues de l'enseignement agricole public.

Sigrid : Le CDD d'usage ne me permet pas d'accéder à l'ancienneté. Cette précarité pose des problèmes pour obtenir un prêt ou un logement.

Rencontrez-vous des difficultés particulières dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap ?

Carole : Oui, nous devons accompagner des élèves aux besoins très différents dans une même classe, sans pouvoir toujours adapter notre approche à chaque spécificité.

Sigrid : Il y a aussi un problème de respect des attributions MDPH. Certains élèves n'ont pas toutes les

heures d'accompagnement dont ils auraient besoin. En plus, nous devons parfois être deux AVS sur un même élève, ce qui complique l'organisation et crée des tensions.

Comment décririez-vous votre relation avec les enseignant-es et les familles ?

Carole et Sigrid : Nous avons de bonnes relations avec les enseignant-es, basées sur la confiance et le travail d'équipe. Quant aux familles, nous avons peu d'échanges en dehors des réunions annuelles.

Quelles sont les principales lacunes en termes de reconnaissance et de conditions de travail ?

Carole et Sigrid : Nos salaires sont trop bas, notre profession manque de reconnaissance et le statut de CDD d'usage est abusif.

Quelles solutions souhaiteriez-vous voir mises en place ?

Carole et Sigrid : Nous demandons l'alignement de notre statut sur celui des AESH dans l'enseignement agricole public, une cédésation obligatoire après trois ans et une revalorisation salariale en fonction de l'ancienneté.